

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



### ARRETE MUNICIPAL N° 2026-033

Portant permis de voirie et occupation temporaire du domaine public  
A l'intérieur du chef-lieu, commune de La Grave

en raison du changement d'antenne Orange  
par la société MEDIACO ISERE pour le compte d'Orange

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

**Vu** les pouvoirs de police qui lui sont confiés,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
**Vu** le Code de la Route ;  
**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Considérant** la demande de la société MEDIACO ISERE en date du 5 février 2026 qui souhaite réaliser des travaux de changement d'antenne Orange, nécessitant l'occupation temporaire du domaine public par l'installation d'une nacelle, à l'intérieur du chef-lieu, commune de La Grave ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

#### Arrête :

**Art. 1 :** La société MEDIACO ISERE est autorisée à réaliser les travaux énoncés dans la demande à savoir le remplacement d'une antenne Orange, route des Grands Cols, à l'intérieur du chef-lieu, commune de La Grave, du 31 mars au 02 avril 2026 inclus.

**Art. 2 :** Ces travaux nécessitent les dispositions suivantes :

- L'occupation du domaine public par une nacelle tel qu'il est indiqué sur le plan ci-dessous
- La mise en place d'une circulation alternée régulée par feux tricolores avec limitation de la vitesse à 30 km/h à l'approche et au droit du chantier.
- Le demandeur demeure responsable de tous les accidents, incidents ou dommages pouvant survenir aux personnes et aux biens du fait de l'autorisation qui lui sera accordée.

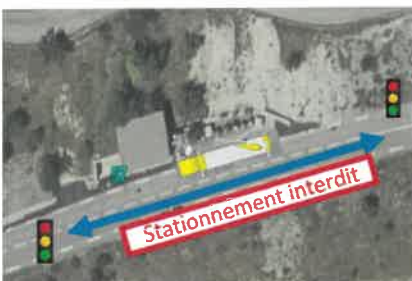
**Art. 3 :** La société MEDIACO ISERE est chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

**Art. 4 :** Le Maire de la Commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

**Art. 5 :** Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- La société MEDIACO ISERE
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave

**Art. 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à La Grave  
Le 17/03/2026

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC



Transmis le : 17/03/2026  
Affiché le : 17/03/2026  
Retiré de l'affichage le : 03/04/2026